



Control #:	240.CHAL.005.013		
Rev. Level:	G	Eff. Date:	Jan 11, 2017
Page:	1	of	4

INFORMATION AUX ENTREPRISES VOISINES ET A LA POPULATION

1. Présentation de l'entreprise:

L'entreprise GE Water & Process Technologies est une division du groupe General Electric spécialisé dans le traitement de l'eau et des procédés. Elle est située au 44-46 rue Paul Sabatier 71530 Crissey (voir Schéma ci-dessous)

L'usine de Chalon-sur-Saône est un établissement soumis à autorisation dont l'activité est la formulation des produits chimiques.

Le site est essentiellement constitué :

- de deux entrepôts pourvus d'une zone de réception/expédition des marchandises non vrac et de zones de stockage
- d'un magasin de matières particulières divisé en quatre cellules
- d'une zone de réception/expédition des citernes
- de deux zones de mélange
- de locaux techniques.



2. Les consignes de sécurité du site :

- Port du badge obligatoire
- Véhicules garés en marche arrière sur le parking visiteurs
- Interdiction de fumer sur tout le site
- Port des équipements de protection obligatoire : le port du casque, des chaussures de sécurité, des lunettes de sécurité et d'un gilet fluo est obligatoire dans l'usine. Un vêtement offrant la même protection qu'un vêtement de travail est exigé.

3. Description des risques majeurs du site :

La réalisation des mélanges et le stockage des produits chimiques peuvent présenter certains risques liés à la composition chimique des produits (inflammables, toxiques, corrosifs, ...). Ces risques ont fait l'objet d'une étude de dangers approfondie par un cabinet spécialisé.



Control #:	240.CHAL.005.013		
Rev. Level:	G	Eff. Date:	Jan 11, 2017
Page:	2	of	4

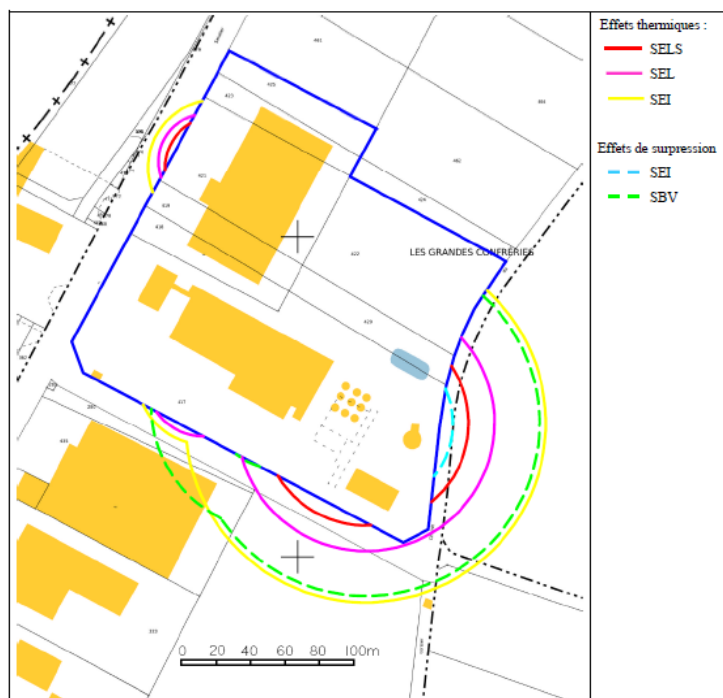
Cette étude de dangers comprend une analyse des risques, une modélisation des effets sur l'environnement et sur l'homme et un récapitulatif des mesures de prévention et de protection mises en place. Elle est reconduite périodiquement ou lors de tout changement significatif sur le site.

a. Les scénarii majeurs étudiés sont :

- Explosion de chaudière
- Explosion de gaz suite à la rupture d'une canalisation d'alimentation en gaz naturel de la chaufferie
- Feu de nappe en rétention des quais de réception des camions
- Déclenchement d'un incendie résultant de la pressurisation d'une citerne mobile de liquide inflammable
- Éclatement pneumatique d'une citerne mobile de liquide inflammable
- Éclatement pneumatique d'une cuve de stockage de matière première inflammable

b. Conclusions de l'étude des effets générés par les scénarii majeurs :

La modélisation des effets potentiellement générés par les scénarii majeurs cités ci-dessus montre que deux types d'effets sont susceptibles d'être engendrés : l'effet thermique et l'effet de surpression (voir schéma ci-dessous) et que ces effets sortiraient des limites de propriétés du site de Ge Water. L'effet de suppression générerait potentiellement un effet maximal de 108 m pour les Seuils de Bris de Vitre (SBV) et l'effet thermique 108 m pour les Seuils des Effets Irréversibles (SEI). En conséquence, le site Ge Water a mis en place des mesures de prévention et de protection afin de répondre à l'éventuelle survenue de ces scénarii et d'en limiter les conséquences (mesures indiquées dans le paragraphe N°4).



SELS : Seuil des Effets Létaux Significatifs SEL : Seuil des premiers Effets Létaux
SEI : Seuil des Effets Irréversibles SBV : Seuil de Bris de Vitre



Control #:	240.CHAL.005.013		
Rev. Level:	G	Eff. Date:	Jan 11, 2017
Page:	3	of	4

4. Moyens d'urgence du site :

- L'établissement dispose d'un plan d'urgence (Plan d'Opération Interne POI) comportant des fiches Reflexes qui décrivent les actions à entreprendre en fonction des scénarii d'accident
- Le site dispose de moyens de secours matériels (moyens fixes et mobiles de lutte contre l'incendie) et humains (Équipe première intervention formée sur ces types de scénarios)
- Le site est équipé de bassins de rétention pour prévenir toute pollution
- Les opérations à risques telles que le dépotage et le remplissage de camions citernes sont réalisées suivant des procédures et des modes opératoires bien définis
- La chaudière est dotée de plusieurs systèmes de sécurité capables d'arrêter la chaudière en cas d'anomalie.
- Les canalisations de gaz sont régulièrement contrôlées pour détecter d'éventuelles fuites de gaz
- La chaufferie est dotée d'un système de détection gaz avec mise en sécurité automatique

5. Moyens d'alerte de la population et des entreprises voisines:

En cas de sinistre mineur, le site avertit les entreprises voisines par téléphone du sinistre, d'où l'importance de communiquer à GE Water régulièrement les coordonnées des personnes à contacter.

Les entreprises voisines impactées potentiellement par les effets des scénarii majeurs de Ge Water (effets représentés sur le schéma ci-dessus) devront mettre en place des mesures afin d'éviter le rassemblement de leurs salariés en cas d'évacuation d'urgence dans les zones impactées par les effets de nos scénarii majeurs.

En cas de sinistre majeur, le site dispose d'une sirène pour informer les entreprises voisines et la population du déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La sirène PPI possède 2 types de signaux :

- **Signal d'essai** : ce signal est déclenché chaque 1er mercredi du mois vers 12h00 (un seul cycle de 1mn41s) ;
- **Signal d'alerte** (danger imminent) : ce signal est constitué de 3 cycles successifs de 1mn41s séparé par un intervalle de 5s. La fin de l'alerte est donnée par un cycle unique de 30s

6. Attitude à adopter :

En cas d'alerte, il convient de :

- Se confiner dans un local clos, de préférence sans fenêtre, en calfeutrants soigneusement les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté ventilation et climatisation, et réduit le chauffage. En effet, le confinement est le premier réflexe à avoir, car le plus efficace dans la majorité des cas. Même si l'isolation n'est pas parfaite (par exemple fenêtres brisées), cette mesure permet de limiter les effets d'une catastrophe. En cas d'explosion ou de nuage toxique, et en attendant



Control #:	240.CHAL.005.013		
Rev. Level:	G	Eff. Date:	Jan 11, 2017
Page:	4	of	4

les consignes données par les autorités, le confinement doit se faire de préférence dans des locaux situés en sous-sol ou le plus possible au centre des bâtiments ;



- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle, fermer la vanne d'arrivée du gaz ;
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale, ni par le réseau fixe ni par le réseau mobile afin de ne pas encombrer le réseau qui doit rester libre pour les secours ;
- Ne sortir qu'en fin d'alerte (signal de fin d'alerte) ou sur ordre d'évacuation décidé par le responsable des secours.

En cas d'ordre d'évacuation

L'annonce de l'évacuation est faite par le responsable des secours :

- se munir de ses papiers d'identité personnels ;
- Couper l'eau, le gaz, l'électricité,
- Se conformer aux consignes qui vous sont transmises.